

## Les agents de la Ville de Paris combattent la hausse de leur temps de travail

PAR DAN ISRAEL  
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 11 MARS 2021

Comme le demande la loi depuis 2019, la Ville veut faire passer la durée de travail de ses agents de 1550 à 1607 heures annuelles. Les syndicats dénoncent une «*régression sociale jamais vue*», dans la capitale mais aussi partout en France.



Face à l'hôtel de ville, à Paris, lors de la manifestations des agents municipaux, le 9 mars. © D.I.

«*Pas une minute de plus!*», scande la foule. Le slogan est repris sur la grande bannière qui jouxte le rassemblement. Difficile de faire plus clair quant aux intentions des plusieurs centaines d'agents de la Ville de Paris, rassemblés mardi 9 mars au matin au pied de l'hôtel de ville, pour espérer se faire entendre du conseil municipal se déroulant de l'autre côté de la façade.

Les fonctionnaires parisiens, rassemblés à l'appel de l'intersyndicale regroupant tous les syndicats présents à la mairie sauf la CFDT, refusent l'augmentation du temps de travail qui, en toute vraisemblance, leur sera imposée à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. À cette date, comme toutes les collectivités

territoriales, la mairie de Paris sera tenue d'appliquer la loi de transformation de la fonction publique, promulguée en août 2019.



Face à l'hôtel de ville, à Paris, lors de la manifestations des agents municipaux, le 9 mars. © D.I.

Le texte impose à toutes les collectivités territoriales de se plier à la réglementation sur le temps de travail des fonctionnaires, qui impose 1607 heures par an à tous les agents publics, soit 35 heures de travail par semaine, avec cinq semaines de congés payés et quelques jours fériés.

Selon l'association des directeurs des ressources humaines, citée dans un excellent article de *La Gazette des communes*, fin 2019, plus de la moitié des collectivités n'appliquaient pas cette règle. Peu à peu, elle se met en place dans la plupart des municipalités, mais cela coince encore pour de nombreuses grandes villes. Un peu partout en France, le constat est le même. Certains fonctionnaires territoriaux pourraient perdre jusqu'à 13 jours de congés, accordés au fil des années, en compensation par exemple de jours fériés tombant le week-end ou de l'ancienneté, mais aussi de la difficulté de métiers ou du travail de nuit ou en décalé.

Le débat est loin de se cantonner à Paris. En Seine-Saint-Denis, la collectivité territoriale Plaine Commune rassemblant Saint-Denis, Aubervilliers, Saint-Ouen, Épinay, La Courneuve, Stains, Pierrefitte, Villetaneuse et L'Île-Saint-Denis, est elle aussi **secouée depuis plusieurs mois** par la réforme, déjà imposée par Mathieu Hanotin (PS), le nouveau maire de Saint-Denis, qui préside Plaine Commune. Ailleurs, à Reims, Châtellerauld, Toulouse, Nantes, Dieppe, Calais, Belfort ou Lorient, les débats et les oppositions sont vives également.

Mais c'est dans la capitale que l'impact serait le plus fort: les agents de la Ville sont pas moins de 50000, répartis dans plus de 300 professions. Le mouvement parisien a démarré le 4 février, avec une première journée de grève et de manifestation. Depuis 2011, les agents de la Ville travaillent en moyenne 1550 heures par an. Les faire travailler 1607 heures se traduirait par une augmentation du temps de travail de 18 minutes par jour, ou par la perte de 8 jours de congés payés – sans augmentation de salaire.

«*Une régression sociale jamais vue*», gronde l'intersyndicale. Dans **un rapport de 2018**, la chambre régionale des comptes a estimé à 74 millions d'euros au moins le coût annuel de ces jours de congés supplémentaires, et les syndicats, vent debout devant ce qui se prépare, estiment que les supprimer devrait permettre à la Ville d'économiser entre 1800 et 2000 postes.

«*Nous disons notre opposition totale à la moindre augmentation du temps de travail, quelle que soit sa forme*», clame au micro, ce 9 mars, Maria da Costa Pereira, la coordinatrice CGT des syndicats de la Ville de Paris. «*Le Parti socialiste s'était opposé à la loi, mais il semble qu'Anne Hidalgo ne veuille pas prendre de gants pour nous l'appliquer*», constate de son côté Olivier Hoch, secrétaire général de l'Unsa Administrations parisiennes. «*L'histoire va dans le sens de la réduction du temps de travail, pas de son augmentation*», martèle Jean-Pierre Arnault, le président du syndicat indépendant UCP pour la Ville de Paris. Pour lui, «*le mutisme de la maire depuis septembre est dramatique*».

La mairie de Paris est en effet pour le moment silencieuse sur la manière dont elle voit les choses. Le 4 février, en réponse à une interpellation de l'élue insoumise Danielle Simonnet, l'adjoint à la mairie en charge des ressources humaines Antoine Guillou a bien rappelé que la loi devait obligatoirement être mise en œuvre. Mais il est resté très flou sur la façon dont il entendait mener la réforme, y compris lors de deux réunions de quelques dizaines de minutes avec les syndicats.

Interrogée par Mediapart, la Ville a indiqué ne pas vouloir communiquer avant une nouvelle réunion qui devrait avoir lieu la semaine prochaine, où les discussions s'engageraient enfin avec les syndicats.

Il y a urgence: la Conseil de Paris devrait voter en juillet la résolution imposant le passage aux 1607 heures. Cela devrait se faire dans le cadre d'un règlement de la Ville, dont elle pourra entièrement maîtriser la rédaction et non par un accord collectif, qui serait, lui, obligatoirement négocié avec les syndicats.

«*L'accord sur le temps de travail qui s'applique aujourd'hui a été négocié en 2001, après trois semaines de grève, rappelle Maria da Costa. Il n'y a que la lutte qui nous permettra de peser dans les négociations, il faut créer un rapport de force pour forcer la maire de Paris à revenir sur la réforme.*»

Les fonctionnaires refusant la suppression de leurs jours de congés argumentent, expliquent qu'ils sont loin d'être des privilégiés. L'intersyndicale met bien sûr en avant le fait que «*75 % des effectifs*» relèvent de la catégorie C, celle des ouvriers et des employés. Employés de crèches, des cimetières, de la restauration collective, les aides à domicile, les animateurs scolaires, les agents en charge de la voirie, de la propreté, des espaces verts... Tous sont payés en moyenne «*550 euros*» de moins par mois que leurs homologues du privé, du fait du gel des salaires imposé aux fonctionnaires territoriaux depuis dix ans.

«*Vivre et travailler en région parisienne, c'est un allongement des temps de transport, des frais et un coût de la vie plus élevé qu'en province, une pollution plus grave que partout ailleurs dans le pays*», **insistent les syndicats**. Sans surprise, parmi les manifestants au pied de l'hôtel de ville, on trouve beaucoup de ces agents gagnant peu. Ils travaillent dans les parcs et jardins, sont éboueurs, égoutiers, agents dans les crèches ou les écoles...

Carlos est un militant CGT, venu d'un Ehpad de... Villers-Cotterêts dans l'Aisne. Son établissement est rattaché au centre d'action sociale de la Ville de Paris. «*En parole, la direction est de notre côté,*

*et comprend notre colère, mais elle ne bouge pas, confie-t-il. Nous sommes vraiment épuisés, on nous en demande toujours plus.»*

Les syndicats espèrent pouvoir arracher un *statu quo*. «La loi autorise, par le biais de ce qu'on nomme les "sujétions", c'est-à-dire la prise en compte des spécificités de chaque métier, afin de ne pas augmenter leur temps de travail, dit Jean-Pierre Arnault. Horaires de nuit, horaires variables, métiers pénibles ou dits insalubres: on peut tenir compte de ces spécificités pour négocier.»

Et tous les agents sont concernés, assurent leurs représentants, par des facteurs de pénibilité tels que la dégradation des rapports avec les usagers, une plus grande intensité du travail, les nombreuses réorganisations, etc. Autre voie, étroite: considérer que les agents parisiens ont droit à une heure de «sujétion» par semaine, du fait du coût du logement, des temps de trajet (puisque la grande majorité des fonctionnaires de la Ville de Paris habitent en banlieue, parfois éloignée), voire de la pollution.

De leur côté, les élus communistes au Conseil de Paris appellent la maire Anne Hidalgo à refuser l'esprit de la réforme. Dans le Val-de-Marne, plusieurs élus communistes n'ont-ils pas **tout récemment annoncé** qu'ils n'obéiront pas à l'État?

Dans un vœu au Conseil de Paris qu'ils soumettent au vote de la majorité municipale, les élus communistes parisiens appellent en tout cas la maire à utiliser «toutes les possibilités qui lui sont offertes afin de ne pas augmenter le temps de travail».

«Nous sommes dans un contexte où il faut plutôt soutenir les fonctionnaires qui sont en première ligne face à la pandémie de Covid, comme les éboueurs, ceux qui travaillent dans les crèches ou les écoles, considère Nicolas Bonnet-Oulaldj, le président du groupe communiste à la Ville. Nous demandons la signature d'un protocole d'accord entre la Ville et les syndicats, qui permettrait de compenser la perte de ces jours de congé.»

Rien ne dit que ces suggestions, évidemment un peu acrobatiques, pourraient déboucher sur des aménagements de la loi de transformation de la fonction publique. C'est une «lutte, on le sait, qui ne va pas s'arrêter demain», concède Olivier Hoch, de l'Unsa. Les plus remontés appellent déjà à lancer une grève longue au mois d'avril.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.